

L'int grit sans
compromis :
Code de
conduite
et d'éthique
d'Intuit

INTUIT.



Un message de Sasan Goodarzi



Bonjour à tous.

L'intégrité sans compromis est une valeur fondamentale d'Intuit. Elle constitue le fondement de notre identité et définit la façon dont nous fonctionnons en tant qu'entreprise. Nous croyons que nous avons l'obligation d'agir correctement, même lorsque personne ne regarde, que ce soit pour nos employés, nos clients ou nos partenaires du monde entier. Le changement continue de se produire tout autour de nous, tant à l'interne qu'à l'extérieur. Surtout si l'on songe aux données clients intégrées, à l'apprentissage automatique et à l'intelligence artificielle. Ces changements rendent impérative l'amélioration de la protection de nos renseignements, de notre lieu de travail et de notre culture. Il n'est pas seulement question de suivre une formation. Il s'agit de la façon dont nous prenons des décisions et de ce que nous ferons et ne ferons pas. Cela signifie que nous devons nous comporter de manière à gagner et à conserver la confiance de nos employés, clients et partenaires. Au fur et à mesure que nous avançons et accélérons notre travail, nous demandons à chaque employé d'adhérer à notre principe d'intégrité sans compromis. Peu importe que vous soyez un haut responsable de longue date ou qu'il s'agisse de votre premier emploi à la fin de vos études. Agissez toujours correctement. Ayez le courage de parler si vous voyez une chose avec laquelle vous êtes en désaccord. Et, quoi qu'il en soit, assumez la responsabilité d'agir avec intégrité et d'exiger que les autres fassent de même tous les jours, dans tout ce que nous faisons. Nous devons tous collaborer pour nous assurer qu'Intuit offre un environnement de travail sûr, éthique et inclusif, dans lequel chacun peut avoir un impact, apprendre, grandir et se sentir connecté.

Merci.

Sasan Goodarzi
président et chef de la direction d'Intuit

Intuit Inc. et ses filiales (« Intuit ») s'engagent à favoriser un environnement de travail sûr, éthique et inclusif afin que les employés puissent travailler au meilleur de leurs possibilités. Intuit s'attend à ce que tous les membres du personnel agissent avec intégrité, respectent la loi et nos politiques, n'hésitent pas à demander de l'aide en cas de doute et à signaler leurs préoccupations à cet égard. Parce qu'aucun document ne peut jamais traiter de toutes les situations pouvant survenir, lorsque notre Code de conduite et d'éthique, nos valeurs fondamentales et nos politiques ne répondent pas à votre question, demandez de l'aide et faites appel à votre jugement.

Soyez ouvert, honnête et transparent dans tout ce que vous faites pour Intuit.

Nos attentes

Tous les employés et les travailleurs contractuels doivent se conformer au Code de conduite et d'éthique d'Intuit ainsi qu'à l'ensemble des lois et des règlements. Si les lois ou les règlements sont moins rigoureux que le présent Code de conduite et d'éthique et les politiques d'Intuit, respectez le présent Code de conduite et d'éthique ainsi que les politiques d'Intuit. Vous êtes responsable de votre comportement, quelle que soit l'occasion.

Si vous êtes un responsable des ressources humaines, nous espérons que vous aiderez votre équipe à comprendre ce que signifie agir avec intégrité et que vous signalerez toutes les situations dont on vous fait part. Créez un environnement dans lequel les employés et les travailleurs occasionnels se sentent à l'aise de poser des questions pour savoir en quoi consiste la juste chose à faire pour Intuit, nos partenaires (employés, clients, associés et actionnaires) et d'autres tiers importants (par exemple, les clients de nos clients). Incitez les autres à signaler des situations problématiques, quelle que soit la voie choisie, et demandez à vos employés et aux travailleurs occasionnels de faire preuve d'honnêteté en tout temps. Il vous incombe également de réagir aux comportements inappropriés et contraires à l'éthique que vous observez.

Si vous voyez quelque chose, vous devez le dire et agir, même si cela se produit en dehors de votre équipe immédiate.

À qui vous adresser si vous avez des questions ou pour obtenir de l'aide

Pour obtenir de l'aide concernant le présent Code de conduite et d'éthique ou si vous avez des questions sur ce qu'il convient de faire dans une situation donnée :

- Consultez nos [politiques destinées à nos employés](#), qui comportent plus de détails et viennent compléter le présent Code de conduite et d'éthique ou la FAQ sur le Code de conduite et d'éthique.
- Adressez-vous à votre gestionnaire ou à HR Connect.
- Communiquez avec l'équipe responsable de l'éthique d'Intuit en faisant appel à Poser une question relative à l'éthique.

Signalez les problèmes à l'une de ces ressources :

- Votre gestionnaire ou les dirigeants
- Votre responsable des ressources humaines
- Poser une question relative à l'éthique
- L'employeur ou l'entreprise qui vous a embauché, si vous êtes un travailleur occasionnel
- HR Connect
- La [ligne Intégrité d'Intuit](#), un service tiers externe qui traite les signalements anonymes dans la plupart des pays, 24 heures sur 24, 365 jours par année.

Si on vous demande de participer à une enquête ou si vous avez une question sur un problème d'éthique, nous nous attendons à ce que vous coopériez et fournissiez des renseignements complets et exacts.

Nous n'exerçons pas de représailles

Intuit ne tolère pas les représailles à l'encontre de quiconque soulève de bonne foi une question d'éthique. Nous voulons que les employés et les travailleurs occasionnels expriment leurs préoccupations en utilisant la méthode de communication qu'ils préfèrent.

[Consultez les politiques relatives à l'égalité d'accès à l'emploi et à l'interdiction du harcèlement d'Intuit pour en savoir plus à ce sujet.](#)

Table des matières

Nous favorisons un environnement sécuritaire, éthique et inclusif.

Nous encourageons la diversité, l'équité et l'inclusion 7

Nous nous attendons à ce que les employés
aident à prévenir le harcèlement 7

La sécurité de notre personnel est une priorité 8

Nous évitons les conflits d'intérêts réels ou apparents 8

Nous respectons la loi et nos politiques.

Nous interdisons les opérations d'initiés, y compris les
opérations entre membres de la famille et d'autres membres du ménage 12

Nous respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence 13

Nous nous conformons aux lois du commerce international 14

Nous n'autorisons ni ne soutenons le blanchiment d'argent ou
le financement du terrorisme 14

Nous interdisons les pots-de-vin et la corruption 15

Nous respectons les lois relatives aux contributions politiques,
au lobbying et aux contrats du gouvernement 16

Nous protégeons la vie privée, les renseignements confidentiels
et les biens de nos clients et de nos employés 17

Nous respectons les lois sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur 18

Nous parlons avec honnêteté, franchise et respect dans
les communications publiques 18

Nous faisons preuve d'intégrité.

Nous faisons toujours preuve d'intégrité dans le cadre de nos pratiques
financières et comptables 20



Nous favorisons
un environnement
sécuritaire, éthique
et inclusif.

INTUIT.



Nous encourageons la diversité, l'équité et l'inclusion

Chez Intuit, la diversité, l'équité et l'inclusion font partie de notre culture et de l'identité de notre entreprise. Nous croyons que l'innovation s'épanouit dans un environnement de travail qui réunit les perspectives et l'expérience d'un large éventail de personnes provenant de tous les horizons.

Intuit offre des possibilités d'emploi égales pour tous et ne tolère aucune discrimination fondée sur l'expression de genre, la race, l'origine ethnique ou tout autre critère prévu par la loi. Tous les employés doivent respecter nos politiques d'égalité d'accès à l'emploi (absence de discrimination). Nous fournissons également aux employés des ressources leur permettant de demander et d'obtenir des aménagements raisonnables en milieu de travail en raison d'un handicap ou de convictions religieuses.

Échangez toujours sur des croyances et des points de vue différents de manière courtoise et respectueuse. N'oubliez pas que tout le monde ne peut pas partager votre point de vue.

Nous nous attendons à ce que les employés aident à prévenir le harcèlement

Nous voulons que tous nos employés agissent avec professionnalisme, fassent preuve de jugement et se traitent avec respect. Nous interdisons tout geste de nature sexuelle ou importun et non souhaité qui pourrait créer un environnement de travail intimidant, hostile ou blessant pour les employés. Nous interdisons également de tels comportements lorsqu'ils visent d'autres caractéristiques protégées telles que la race et l'origine ethnique, l'origine nationale, l'âge, l'orientation sexuelle, la présence d'une incapacité ou l'identité de genre.

Consultez la [politique d'égalité d'accès à l'emploi d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.](#)

Consultez la [politique sur l'interdiction du harcèlement d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.](#)

La sécurité de notre personnel est une priorité

Ne compromettez jamais votre propre sécurité ou celle des autres. Intuit ne tolère pas la violence ni les menaces. En outre, si vous agissez pour le compte de l'entreprise ou participez à un événement d'entreprise au cours duquel de l'alcool est servi, nous nous attendons à ce que vous buviez de façon responsable ou que vous absteniez de consommer de l'alcool.

Consultez les politiques d'Intuit relatives à [la prévention de la violence en milieu de travail](#) et à [la drogue et l'alcool](#) pour en savoir davantage à ce sujet.

Nous évitons les conflits d'intérêts réels ou apparents

Nous interdisons toute situation où un membre d'Intuit semblerait faire passer ses intérêts personnels ou financiers ou ceux d'une autre entreprise avant les intérêts d'Intuit. Pour éviter les conflits d'intérêts, **abstenez-vous des comportements suivants** :

- Prendre part à une décision pour le compte d'Intuit dont vous, un membre de votre famille, un ami proche ou une personne avec qui vous entretenez des liens personnels tirez un avantage financier ou personnel réel ou apparent.
- Détourner les renseignements confidentiels ou la propriété intellectuelle d'Intuit à votre avantage ou au profit d'une autre personne ou entreprise.
- Saisir des occasions d'affaires portées à votre connaissance dans le cadre de votre travail sans en informer Intuit.
- Accepter des honoraires ou une rétribution pour participer à des activités qui font partie de vos fonctions. Vous pouvez refuser ces sommes ou faire un don à un organisme de charité.

Si vous vous trouvez dans une autre situation pouvant présenter un conflit d'intérêts apparent ou réel, faites appel à Poser une question relative à l'éthique pour obtenir des éclaircissements.

Vous devez également divulguer les situations suivantes au groupe Poser une question relative à l'éthique, pour examen et approbation, car elles peuvent constituer un conflit d'intérêts :

- Siéger au conseil d'administration ou à un comité consultatif d'une entreprise à but lucratif, ou, si vous venez de commencer chez Intuit, continuer à siéger à des conseils d'administration d'organisations à but lucratif.

- Travailler pour une autre entreprise, y occuper un poste, agir comme consultant auprès de celle-ci ou en recevoir des avantages financiers, si cette organisation : a) entretient une relation actuelle ou future dont il est raisonnable de prévoir l'existence avec Intuit, b) vient concurrencer la stratégie commerciale actuelle ou qu'il est raisonnable de prévoir d'Intuit ou c) met au point une technologie susceptible de faire double emploi avec l'utilisation actuelle ou raisonnablement anticipée d'Intuit.
- Faire des investissements qui pourraient influencer ou sembler influencer les décisions que vous êtes susceptible de prendre pour le compte d'Intuit, y compris des investissements dans une société avec laquelle Intuit est en relation ou pourrait être en relation ou qui concurrence la stratégie commerciale actuelle ou qu'il est raisonnable de prévoir d'Intuit. Cette restriction exclut la propriété d'actions, d'obligations ou d'autres titres de sociétés cotées en bourse, si la valeur des titres possédés est inférieure à 1 % de la valeur de la catégorie de ces titres. Cela exclut également les investissements dans des fonds communs de placement, de capital de risque ou des fonds similaires qui investissent dans un large éventail de sociétés et de secteurs pouvant inclure des concurrents, des partenaires ou des fournisseurs d'Intuit, dans la mesure où vous êtes un investisseur passif.

En règle générale, la participation aux conseils d'administration d'organismes sans but lucratif ou d'associations professionnelles ne crée pas de conflits d'intérêts. Toutefois, avisez toujours votre supérieur de votre participation aux activités d'organismes sans but lucratif. Si vous et votre gestionnaire pensez que les intérêts d'Intuit et ceux de l'organisme sans but lucratif risquent d'entrer en conflit, faites appel à Poser une question relative à l'éthique.

Les cadeaux et les activités de divertissement

Vous et les membres de votre famille ne pouvez pas offrir ni accepter de cadeaux ni participer à des activités de divertissement, si cela semble entraver votre capacité à prendre des décisions d'affaires objectives.

CADEAUX : Les cadeaux peuvent se présenter sur plusieurs formes, par exemple, des paniers casse-croûte, des fleurs, des produits de marque ou des billets pour des événements auxquels la personne qui fournit les billets n'est pas présente.

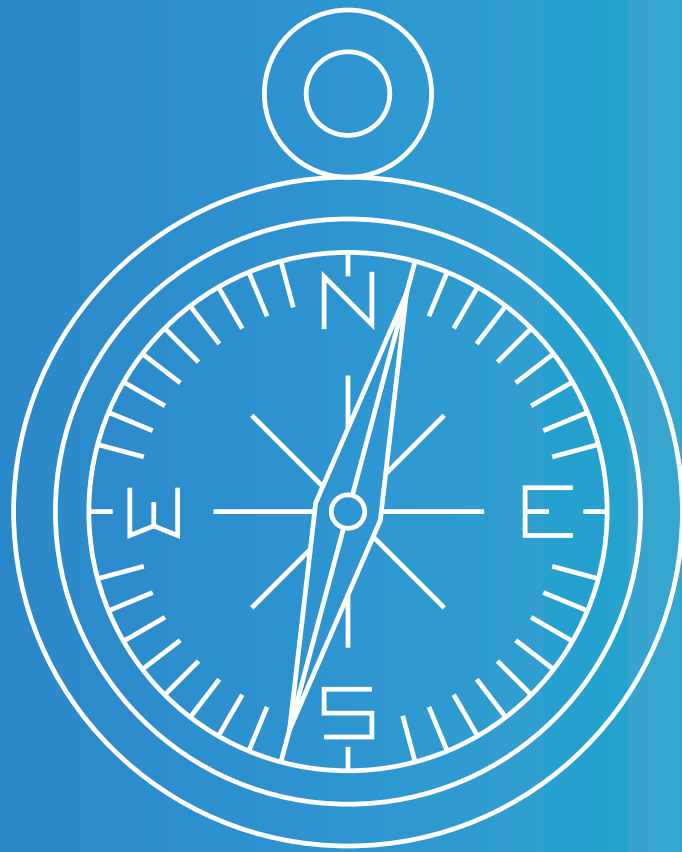
Les cadeaux :

- doivent être offerts et reçus ouvertement et directement sans rien attendre en retour ;
- ne doivent pas être sollicités ;
- ne doivent pas être de l'argent ou des quasi-espèces (par exemple une carte-cadeau ou un chèque-cadeau) ;
- doivent être de valeur inférieure aux limites établies par Intuit quant aux cadeaux ;
- ne doivent pas être récurrents ;
- ne doivent pas être offerts ou reçus au cours de négociations d'affaires ;
- doivent être conformes à toutes les lois et à toutes les politiques applicables à l'auteur du cadeau et au destinataire.
- Les employés d'Intuit qui ont des questions sur le don de cadeaux entre membres du personnel devraient se reporter à la politique interne sur les cadeaux entre employés.

DIVERTISSEMENT : Aux fins du travail que nous accomplissons auprès d'Intuit, il est important de nouer et d'entretenir des relations d'affaires solides avec les partenaires et d'autres parties concernées. Les activités de divertissement offertes et celles auxquelles on est invité à participer doivent être commercialement justifiées et leur valeur doit être raisonnable suivant les limites posées par Intuit quant aux cadeaux. Comme pour les cadeaux, l'invitation et l'offre d'activités de divertissement doivent se faire de façon ouverte et directe, sans sollicitation ni récurrence; de plus, ces activités doivent être conformes à l'ensemble des lois et des politiques en vigueur ainsi qu'aux valeurs fondamentales d'Intuit.

- Parmi les exemples de divertissement, on compte notamment les repas qui ne sont pas liés au travail ou les billets pour un événement auquel la personne qui fait don des billets et celle qui les reçoit ne participent pas ensemble.
- Vous ne pouvez pas accepter une offre de déplacement ou d'hébergement associée à des cadeaux ou à des activités de divertissement.

Si vous avez des questions, avez besoin d'autres conseils ou êtes dans une situation pouvant présenter un conflit d'intérêts apparent ou réel, faites appel à Poser une question relative à l'éthique pour obtenir des éclaircissements.



Nous
respectons la loi
et nos politiques.

INTUIT.



turbotax



quickbooks



mint



credit karma



mailchimp

Nous interdisons les opérations d'initiés, y compris les opérations entre membres de la famille et d'autres membres du ménage

Le fait de négocier des actions d'Intuit, ou les actions de fournisseurs ou d'associés en tirant parti de renseignements qui ne sont pas publics enfreint les lois des États-Unis, d'autres pays ainsi que la politique d'Intuit. Par « Renseignements importants non publics », on entend de l'information qui n'a pas été annoncée publiquement par Intuit et qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante dans sa décision d'acheter ou de vendre des actions. Vous ne pouvez pas faire des opérations en dehors des périodes de négociation permises définies par la direction d'Intuit en effectuant personnellement des opérations ou en prenant des dispositions pour que des opérations soient effectuées par d'autres personnes en votre nom. Cela signifie que lorsque la période est terminée, vous ne pouvez pas acheter ou vendre d'actions d'Intuit sur les marchés publics et vous ne pouvez pas vendre les actions d'Intuit acquises dans le cadre du Régime d'achat d'actions des employés (RAAE), d'actions subalternes ou d'actions obtenues dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions. (L'acquisition d'actions par l'intermédiaire du RAAE, dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions ou de l'acquisition d'actions subalternes n'est pas interdite lorsque la période est terminée, mais leur vente l'est.) Et même si nous sommes dans une période de négociation permise, vous ne pouvez pas effectuer des opérations si vous êtes en possession de renseignements importants qui ne sont pas publics.

Consultez la politique sur les opérations d'initiés d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet. Si vous avez des questions concernant l'évaluation du degré d'importance de certains renseignements, parlez-en à votre responsable ou faites appel à Poser une question relative à l'éthique.

Nous respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence

Intuit promet un marché libre et ouvert des produits et services que nous vendons et des produits, services et talents que nous acquérons. Ne prenez jamais des mesures qui pourraient restreindre indûment le commerce sur un marché libre. Par exemple, n'acceptez jamais de vous livrer à ce qui suit avec un concurrent réel ou potentiel :

- Convenir avec un concurrent d'augmenter ou de fixer le prix à facturer ou à payer d'un produit ou service.
- Se diviser des marchés, des territoires ou des clients ou limiter des négociations. Par exemple, Intuit ne conviendrait jamais avec un concurrent de s'abstenir de vendre dans une région donnée.
- Définir des conditions de vente, des garanties ou des dispositions contractuelles uniformes.
- Déterminer quelle sera la soumission retenue ou s'organiser pour ne pas se concurrencer entre soumissionnaires.

Lorsque vous interagissez avec des concurrents :

- Agissez toujours de manière indépendante.
- Interdisez-vous d'échanger des renseignements commerciaux sensibles avec des concurrents (par exemple, de l'information sur les prix, les conditions contractuelles ou les marges de profit).
- Ne communiquez pas de renseignements sensibles sur votre ancien employeur et ne demandez pas à un employé de l'information sur un ancien employeur si celui-ci est un concurrent.
- Obtenez toujours des renseignements sur le marché auprès de sources légitimes, telles que des publications, des études publiques, des articles ou des journaux.

Enfin, ne faites jamais de déclarations dans des courriels, des textes, des médias sociaux, des présentations ou ailleurs qui suggèrent à tort que nous avons peu de concurrents, que nous voulons nuire à nos concurrents ou que nous voulons exploiter nos succès à mauvais escient.

Consultez la [politique antitrust d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.](#)

Nous nous conformons aux lois du commerce international

Nous respectons toutes les lois et tous les règlements en vigueur concernant :

- a) l'importation et l'exportation de produits, de services et de technologies ;
- b) les restrictions sur le commerce et les échanges avec certains pays, individus ou entités.

Consultez la politique sur la conformité aux lois du commerce international d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.

Nous n'autorisons ni ne soutenons le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler des avoirs financiers acquis dans le cadre d'une activité illégale ou à utiliser des fonds légitimes pour soutenir une activité criminelle. Le financement d'activités terroristes comprend le financement de terroristes, d'actes terroristes et de groupes terroristes et peut impliquer des produits légaux et illégaux provenant de sources légitimes ou illicites.

Consultez la politique d'Intuit sur la lutte contre le blanchiment d'argent pour en savoir davantage à ce sujet.

Nous interdisons les pots-de-vin et la corruption

Un pot-de-vin est un avantage offert ou reçu pour inciter une personne à agir de façon malhonnête, inappropriée ou incompatible avec ses fonctions. Par « corruption », on entend tout abus de pouvoir visant à obtenir des gains personnels, ce qui peut comprendre des agissements illégaux ou contraires à l'éthique. Il y a de nombreux avantages qu'on peut considérer comme des pots-de-vin. L'argent n'en est pas le seul exemple. Les offres d'emploi destinées à des membres de sa famille, les cadeaux, les offres d'hébergement, les activités de divertissement et même un don peuvent tous être considérés comme des pots-de-vin.

Intuit s'engage à appliquer rigoureusement les lois anticorruption en vigueur. Aucune personne agissant pour le compte d'Intuit ne peut offrir ou accepter des biens de valeur si cela peut être perçu comme un gain personnel direct ou indirect. Offrir des pots-de-vin et se livrer à un comportement corrompu n'est pas seulement illégitime pour Intuit, ses employés et ses filiales. Nos partenaires, agents ou autres tiers ne sont pas non plus autorisés à agir au nom d'Intuit en contrevenant à nos politiques ou à la loi.

Bien que le risque de pots-de-vin et de corruption puisse se présenter lors de toute transaction, les pots-de-vin constituent un risque qui se présente particulièrement lorsqu'on traite avec les représentants et agences du gouvernement. Ne jamais offrir, promettre ou accorder un avantage ou un cadeau à un représentant du gouvernement ou à un fonctionnaire, directement ou indirectement par l'entremise d'un tiers ou de sa famille, sans avoir obtenu au préalable l'approbation du groupe. Poser une question relative à l'éthique. Il ne faut pas oublier que, parmi les représentants du gouvernement, on ne compte pas seulement les administrateurs et les employés du gouvernement et des organismes gouvernementaux, mais également les employés de sociétés ou entités détenues ou contrôlées par le gouvernement, les candidats aux postes politiques et les membres de parti, de même que toute personne agissant avec ou au nom de l'une de ces personnes, y compris des membres de la famille.

Les dons faits au nom d'Intuit doivent être approuvés préalablement par le groupe. Poser une question relative à l'éthique. Pour être conforme à la loi et aux politiques d'Intuit, il faut tenir à jour des registres exacts de l'ensemble des opérations commerciales et des contrôles internes permettant de faire le suivi des dépenses.

Consultez la politique anticorruption et anti-pot de vin d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.

Nous respectons les lois relatives aux contributions politiques, au lobbying et aux contrats du gouvernement

L'interaction avec les gouvernements est complexe. Outre les lois régissant les cadeaux et les invitations destinés à des administrateurs du gouvernement, de nombreuses lois limitent les contributions politiques. Le Groupe des affaires corporatives d'Intuit doit examiner et approuver toutes les contributions politiques faites au nom de l'entreprise. Vous pouvez envoyer des suggestions de contributions politiques, à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis à Poser une question relative à l'éthique. Si vous faites des contributions politiques personnelles, veillez à ne jamais lier votre contribution à Intuit ni à laisser entendre qu'il s'agit d'une contribution d'Intuit. Les contributions politiques personnelles ne seront pas remboursées par l'entreprise.

Vous ne pouvez pas tenter d'influencer des politiciens ou des fonctionnaires sur des lois ou des problèmes particuliers pour le compte d'Intuit ni sembler représenter Intuit dans des activités de lobbying politique, à moins que le Groupe des affaires ne vous le demande. Si vous rencontrez un politicien ou un influenceur politique pendant votre temps personnel, vous pouvez mentionner Intuit, votre rôle, des renseignements de nature publique et nos valeurs. Toutefois, vous ne pouvez pas discuter de positions de politique d'Intuit sauf si vous avez eu un entretien préalable avec le Groupe des affaires corporatives. Si une personne veut vous parler d'une question de politique et d'Intuit, obtenez ses coordonnées et dites-lui que notre équipe du Groupe des affaires corporatives fera le suivi. Ensuite, faites parvenir la demande à Poser une question relative à l'éthique.

Les contrats avec des agences gouvernementales sont assujettis à des règles et règlements supplémentaires. Ils nécessitent également une plus grande coordination pour éviter tout conflit d'intérêts. Avant de conclure un contrat avec une administration gouvernementale, faites appel à Poser une question relative à l'éthique en vue de travailler de concert avec nos équipes des affaires juridiques et corporatives, pour que nous saisissions la pleine portée des règlements gouvernementaux particuliers, afin d'être en mesure de nous engager à les respecter.

Consultez la politique d'Intuit sur la responsabilité politique pour en savoir davantage à ce sujet.

Nous protégeons la vie privée, les renseignements confidentiels et les biens de nos clients et de nos employés

Intuit s'engage à être un gardien responsable des données et des renseignements personnels de ses employés, clients, partenaires et actionnaires.

Pour nous aider à respecter cet engagement, vous devez :

- Respecter toutes les politiques, ainsi que les normes et les contrôles connexes.
- Agir de manière responsable lors de la collecte, de l'utilisation et de la protection (et éventuellement de la suppression) des données personnelles et des renseignements que les employés, les clients ou d'autres tiers communiquent à Intuit. Ces renseignements comprennent des noms, adresses électroniques, adresses personnelles, numéros d'identification nationaux, renseignements sur les avantages et données financières.
- S'assurer qu'Intuit a conclu un contrat ou un accord de confidentialité avec des tiers avant de communiquer des renseignements confidentiels ou des secrets commerciaux.
- Traiter les renseignements confidentiels de tiers avec le même soin que les renseignements confidentiels et les secrets commerciaux d'Intuit.
- Conserver les renseignements confidentiels, les données et les biens en sécurité en tout temps.
- Protéger les actifs d'Intuit et s'en servir uniquement au bénéfice de l'entreprise, de ses clients et de ses partenaires.
- Ne pas permettre une utilisation inappropriée, malhonnête ou illégale des biens d'Intuit.

Consultez la déclaration de confidentialité d'Intuit ainsi que sa politique relative aux renseignements confidentiels pour en savoir davantage à ce sujet.

Nous respectons les lois sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur

Nous utilisons uniquement des documents protégés par le droit d'auteur assortis des droits et des licences d'utilisation valides. Vous devez vérifier si Intuit a le droit d'utiliser à l'interne de la musique, des images, des nouvelles et du contenu protégés par des droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers, avant de les utiliser. Vous ne devez pas copier, partager, prêter, revendre, ni transférer de logiciel aux autres employés, à des travailleurs occasionnels ou à d'autres personnes à l'extérieur d'Intuit, sauf si vous en avez l'autorisation en vertu du contrat de licence de logiciel applicable.

Nous parlons avec honnêteté, franchise et respect dans les communications publiques

Toute communication externe par les employés d'Intuit ou utilisant le nom d'Intuit peut avoir une incidence sur la marque d'Intuit et sur la confiance des employés actuels et futurs, des associés et des actionnaires à l'égard de l'entreprise. Il est donc important que nous communiquions correctement et que nous demeurions cohérents dans les messages destinés à l'extérieur, en nous efforçant toujours de donner une information complète, juste, précise, à temps et compréhensible dans les communications publiques.

Nous avons désigné des porte-paroles autorisés à discuter publiquement de notre stratégie, de l'information financière et d'autres événements importants. Adressez toutes les demandes des médias, des réseaux sociaux, des actionnaires, de l'industrie, de Wall Street ou d'autres analystes financiers aux Services des communications ou des relations avec les investisseurs de l'entreprise. Toute autre communication externe de la part d'Intuit ou mentionnant le nom d'Intuit doit être autorisée par les Services des communications et votre gestionnaire.

Consultez la politique d'Intuit sur les communications dans les médias sociaux ou adressez-vous au groupe Poser une question relative à l'éthique pour obtenir de l'aide ou des réponses.



Nous faisons
preuve d'intégrité.

INTUIT.



Nous faisons toujours preuve d'intégrité dans le cadre de nos pratiques financières et comptables

Toutes les opérations financières doivent avoir été autorisées par l'autorité compétente et être consignées avec exactitude dans les livres comptables et les dossiers financiers d'Intuit. Les dossiers financiers d'Intuit doivent être conformes aux lois applicables, aux principes comptables généralement reconnus et aux politiques comptables établies de l'entreprise. Tous les employés, y compris la haute direction et les autres employés ayant des responsabilités en matière de communication de l'information financière :

- Ne doivent jamais créer d'entrées ou de documents financiers falsifiés, incomplets ou trompeurs ;
- Ne doivent pas déposer de fonds d'Intuit dans un compte personnel, un compte autre qu'un compte d'entreprise ou autre compte non divulgué ou non déclaré ;
- Doivent fournir des renseignements exacts, complets, objectifs, en temps opportun et compréhensibles, de sorte que les renseignements et les déclarations publiques d'Intuit soient justes, précis, en temps opportun et compréhensibles. Cela comprend la communication de renseignements aux administrations gouvernementales ou aux organismes de réglementation, tels que la Securities and Exchange Commission et d'autres communications publiques.
- Doivent agir en toute bonne foi sans falsifier de faits importants.

Pour obtenir plus de renseignements sur les sujets ci-dessus, consultez nos politiques sur le site Insight ou communiquez avec l'une des ressources énumérées. Signalez immédiatement la situation par les moyens décrits dans le présent Code de conduite et d'éthique si vous soupçonnez que des actes répréhensibles, des incohérences ou des violations présumées abordés dans le présent Code de conduite et d'éthique, aussi minimes soient-ils, se produisent. Notre président-directeur général, notre directeur financier, notre contrôleur et les autres employés d'Intuit ayant des responsabilités en matière d'information financière peuvent également signaler des problèmes directement au vice-président de l'audit interne, au chef du contentieux ou au président du comité de vérification. Les renonciations ou les modifications importantes touchant le Code de conduite et d'éthique doivent être préalablement approuvées par le comité d'éthique.

Intuit s'attend à ce que tous ses partenaires d'affaires, ses fournisseurs et son personnel agissent avec intégrité et respectent la loi. Pour de plus amples renseignements, consultez le [Code de conduite des fournisseurs d'Intuit](#).

N'oubliez pas d'agir toujours correctement, n'hésitez pas à poser des questions et à vous exprimer, et sachez que l'équipe d'éthique, vos dirigeants et vos responsables des RH sont là pour vous aider.

intuit®

 turbotax

 quickbooks

 mint

 credit karma

 mailchimp